

Conseil Municipal du 27 juin 2022		à 18h00	
N°ordre	46	Titre	Contribution 2022 au Groupement d'intérêt public (Gip) Cafés Cultures
N° identifiant	2022-0133		
Rapporteur(s)	M. Charles REVERCHON-BILLOT	PJ.	
Date de la convocation	20/06/2022		
Président de séance	Mme Léonore MONCOND'HUY	PJ.	
Secrétaire(s) de séance			
Membres en exercice	0	PJ.	
Quorum	18		
Présents	0	PJ.	
Absents	0		
Mandats	0	Mandants _____	Mandataires _____
Observations	L'ordre de passage des délibérations est le suivant : le rendu-compte, de la n° 1 à la n° 19, de la n° 21 à la n° 32, la n° 68, de la n° 33 à la n° 62, de la n° 64 à la n° 67. Les délibérations n° 20 et 63 sont retirées.		

Projet de délibération étudié par:	Commission Développement et rayonnement local
------------------------------------	---

Service référent	Direction Générale Adjointe Développement - Rayonnement Direction Culture - Patrimoine
------------------	---

Le 28 juin 2021, le Conseil municipal votait l'adhésion de la Ville de Poitiers au Groupement d'intérêt public (Gip) Cafés Cultures.

Ce Gip, fondé en 2015, à l'initiative des organisations professionnelles représentatives des Cafés hôtels restaurants (CHR), des syndicats d'artistes, du Ministère de la culture et de collectivités territoriales, gère un fonds d'aide destiné à favoriser l'emploi d'artistes dans les cafés, bars, hôtels et restaurants.

En abondant à ce fonds, la Ville de Poitiers favorise l'emploi d'artistes et de techniciens dans les bars et les restaurants, et permet ainsi de soutenir deux secteurs d'activité essentiels de la Ville de Poitiers.

La contribution de la collectivité est affectée essentiellement aux établissements (90 % de la somme versée est destinée aux établissements du territoire, le solde étant alloué au fonctionnement de la structure). Les montants non utilisés sont reportés l'année suivante.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- **de contribuer au Groupement d'intérêt public Cafés Cultures pour un montant de 2 000 € au titre de l'année 2022**
- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet**
- **d'imputer la dépense correspondante, à l'article 65738 du budget Principal.**

POUR	0		Pour la Maire,
CONTRE	0		
Abstention	0		
Ne prend pas part au vote	0		

RESULTAT DU VOTE	
-------------------------	--

Affichée le	
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	
Identifiant de télétransmission	

Nomenclature Préfecture	8.9
Nomenclature Préfecture	Culture